

Communiqué de presse

Le 17 janvier 2019

LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE RENFORCE L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS PRIVÉS DE LA PROTECTION DE LEUR FAMILLE FACE À L'EXPLOSION DES FLUX

L'Assemblée départementale votera une délibération lors de la Commission permanente du lundi 21 janvier, pour l'accompagnement de 150 jeunes placés actuellement dans des hôtels, par l'association Le Lien Yvelinois, à compter du 1^{er} mars, avec une montée en charge complète d'ici l'été prochain.

Devant l'explosion financière des dépenses consacrées à la prise en charge des Mineurs privés de la protection de leur famille, **les Départements restent seuls à assumer la mise à l'abri, l'évaluation à la minorité et à l'isolement de ces jeunes alors qu'il s'agit encore d'une responsabilité non assumée de l'Etat. Le Département des Hauts de Seine prend néanmoins totalement sa part de responsabilité quant à l'accompagnement de ces jeunes, par devoir de solidarité.**

Le soutien du Département en faveur des mineurs non accompagnés

Au 31 décembre 2018, le Département des Hauts de Seine comptait 930 mineurs et jeunes majeurs isolés pris en charge au titre de la protection de l'enfance, soit deux fois plus qu'en 2016. **Le nombre de jeunes qui se sont présentés en vue d'être accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) a ainsi augmenté de 185 %, avec une tendance permanente à la hausse.**

L'effort de la collectivité est très conséquent puisque le budget a été multiplié par 4 entre 2015 et 2018 passant ainsi de 6,5 M€ à près de 30 M€, avec un remboursement des dépenses d'évaluation de la minorité très partiel de la part de l'Etat.

A l'heure où l'Etat se désengage de ses obligations légales, le Département des Hauts-de-Seine a fait le choix de créer une cellule à Nanterre et d'ajuster ses effectifs, dès l'été 2018 pour ne laisser personne au bord de la route.

A compter de mars prochain, la prise en charge se centrera sur les seules primo-évaluations de la minorité et de l'isolement, ce qui permettra ainsi de fluidifier le dispositif d'évaluation et d'accélérer les délais avec les services de la Justice.

Le Département des Hauts de Seine a par ailleurs su saisir l'opportunité de mieux prendre en charge l'accompagnement de ce jeune public fragile dans le cadre du rapprochement avec le Département des Yvelines en faisant lui aussi appel à l'association spécialisée et reconnue **Le Lien Yvelinois. Le coût complet de prise en charge des 150 jeunes s'élèvera à hauteur de 4 M€ par an.**

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Schéma interdépartemental d'organisation des services médico-sociaux, voté le 28 septembre dernier, qui prévoit de renforcer le pilotage de la mission de protection de l'enfance entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, et notamment la gestion de ce dispositif.

*L'association **Le Lien Yvelinois** est un opérateur expert et reconnu, qui travaille depuis de nombreuses années avec le Département des Yvelines pour des prises en charge de plus de 200 jeunes par an, de leur côté. Elle met en œuvre un accompagnement alternatif dans des logements diffus, ce qui permet d'éviter de laisser des enfants mineurs ou jeunes majeurs, de plus de 16 ans, à l'hôtel.*

Il en résultera une prise en charge éducative, sanitaire, scolaire et d'intégration sociale améliorée et une meilleure maîtrise financière dans le contexte budgétaire fixé par l'Etat. Des économies d'échelle liées à la prise en charge de plus de 350 jeunes par l'association au total, seront également de ce fait possibles.

Contact presse

Grégoire LEBouc

tél. : 01 47 29 32 32

courriel : glebouc@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr